



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 25 novembre 2021

1. Bâtiments :

Les travaux d'extension et de rénovation de l'école de Faramans entrent dans leur phase préparatoire début décembre. La fin des travaux est prévue courant quatrième trimestre 2022.

Ceux-ci se dérouleront en 2 étapes :

- ➔ Dès début janvier, construction d'un nouveau bâtiment comprenant une salle de classe et une salle de garderie d'environ 60 m² chacune, entre l'école et la salle des fêtes. L'accès au local des pompiers sera conservé.
- ➔ Dans un second temps, les classes existantes seront rénovées (isolation, chauffage, installation électrique...).

Les deux bâtiments (l'ancien et le nouveau) seront reliés par un couloir commun.

La totalité du coût des travaux s'élève à 646 692 € HT, dont 56 % seront couverts par plusieurs subventions détaillées comme suit :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 174 808 € (27 %) ;
- Région (Bonus relance) : 100 000 € (15,5 %) ;
- Département : 87 403 € (13,5 %).

Le solde du financement sera assuré par un emprunt.

2. École :

L'organisation actuelle des classes ne sera pas modifiée durant la première phase des travaux (construction du nouveau bâtiment).

Lors de la deuxième phase, les élèves seront transférés dans le bâtiment neuf afin de permettre la rénovation des anciennes classes.

La Commission école doit se réunir afin d'élaborer un plan de sécurité qui sera diffusé aux familles. Établi pour la durée des travaux, celui-ci détaillera les règles de circulation des enfants (cars, accompagnement par les parents, cantine...).

3. CCAS (Centre communal d'action sociale) :

La commission du CCAS va se réunir prochainement afin d'organiser la distribution des bons d'achats demandés en remplacement du repas des anciens.

4. CPINI (Centre de première intervention non intégré) :

Le dimanche 07 novembre, sous la direction de l'adjudant-chef Sébastien Payé chef du CPINI de Faramans, les pompiers ont effectué une manœuvre incendie dans un bâtiment agricole en présence de Mme la Conseillère départementale Elisabeth Laroche, M. le Maire Gérard Brochier et le comité de centre local composé de 4 élus.

Cette manœuvre était destinée à renforcer les compétences des sapeurs-pompiers amenés à intervenir sur un type de sinistre

qu'ils sont susceptibles de rencontrer en milieu rural. L'exercice exécuté de manière très professionnelle s'est clôt avec un débriefing réalisé par le chef de corps.

L'amicale des sapeurs-pompiers va commencer sa tournée des calendriers. L'argent récolté servira, entre autres, à l'achat de matériel.



5. Vie associative :

Samedi 04 décembre de 10 h à 13 h : la Société de chasse organise sa matinée boudins sous la halle. Tenue d'une buvette. Accueil avec respect des règles sanitaires.

6. Information :

- **Frelon asiatique (*Vespa Velutina*) :**

Cette espèce invasive venue d'Asie s'est maintenant largement répandue dans notre région. Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux pour l'homme que la guêpe ou l'abeille, par contre c'est un prédateur de ces dernières.

Il est donc essentiel d'être vigilant et déclarer toute suspicion d'infestation sur la plateforme internet dédiée.

Apprenez à reconnaître les nids de cet insecte et signalez-les sur le site « Frelons asiatiques » de la région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.frelonsasiatiques.fr/>

